



Pour 490 € HT / entreprise, soit **588 € TTC**

L'adhésion permet aux salariés, désignés dans le tableau ci-dessous, un accès aux rencontres, sur inscription pendant une durée **d'un an renouvelable tacitement à chaque date anniversaire de la signature du présent bulletin pour une durée équivalente.**

INSCRIPTION

SOCIÉTÉ / ORGANISME : SIRET :
ADRESSE :
VILLE : CODE POSTAL :
ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :
NOM / PRÉNOM : FONCTION :
TÉL : MAIL :

Merci de compléter ce tableau en désignant les salariés concernés et en cochant les thématiques choisies

NOM / PRÉNOM	FONCTION	EMAIL (obligatoire)	Commercial & Marketing	Prévention	Développement Personnel	International	Gestion	Ressources Humaines & Management	Numérique	Production

Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants :

- L'adhésion vaut pour 5 représentants de l'entreprise. Au-delà, le coût est de 50 € HT par personne. Merci de nous contacter.
- L'adhésion ne vaut pas inscription aux rencontres. Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant chaque rencontre via l'invitation qui leur est envoyée par courriel.
- La participation est limitée à deux personnes par rencontre et par entreprise.

☐ **J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions particulières de vente (au verso)**

Date et signature :

Il est indispensable d'accepter les présentes conditions de vente des Rencontres Performance® Touraine pour valider votre inscription.

Pour cela, merci **de cocher sur le bulletin d'adhésion « j'ai pris connaissance et j'accepte les conditions particulières de vente »**.

Article 1 : : Objet des présentes conditions

Les présentes conditions particulières ont pour objet de déterminer les conditions et modalités d'accès aux Rencontres Performance® Touraine.

Article 2 : Définitions des Rencontres Performance® Touraine

2.1 - Les prestations associées aux Rencontres Performance® Touraine

Participer aux Rencontres Performance® Touraine, c'est entrer en relation avec d'autres entreprises :

- pour un partage accru : d'informations, de retours d'expériences, de compétences...
- pour de nouvelles opportunités : business, partenariats, mutualisation de moyens...
- pour rompre l'isolement : des dirigeants, des responsables fonctionnels...

Les rencontres ont pour objectif de permettre aux participants de :

- trouver des solutions / des idées nouvelles
- rencontrer des personnes qui ont des profils / problématiques / projets proches des leurs
- enrichir leurs connaissances
- pouvoir mettre rapidement en pratique.

Les formats des rencontres sont adaptés aux thèmes traités :

- conférences d'experts avec témoignages d'entreprises
- rencontres d'échanges d'expériences
- visites d'entreprises
- ateliers pratiques.

2.2 - Conditions d'adhésion

. Pour les Rencontres Performance® Touraine format « classique »

L'adhésion est réalisée par l'entreprise.

Elle permet aux salariés de l'entreprise membre identifiés sur le bulletin d'inscription, de participer à l'ensemble de nos rencontres, dans la limite de 2 participants maximum par rencontre et par entreprise et dans le respect des conditions spécifiques à chaque rencontre. Pour les entreprises de travail temporaire, seuls les salariés permanents, conformément à la définition précisée à l'article L.1251-54 du code du travail, pourront participer aux rencontres.

L'adhésion prend effet à la date de la signature du bulletin d'adhésion.

Le prix est celui indiqué dans le bulletin d'adhésion. Le prix en euros TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services.

La CCI Touraine se réserve le droit de faire évoluer ses conditions. Ces conditions particulières de vente seront modifiées à chaque évolution des conditions de vente.

. Pour les Rencontres Performance® Touraine « Spécial TPE »

L'adhésion est réalisée par l'entreprise. Seules les entreprises de moins de 5 salariés peuvent bénéficier de cette offre.

Cette offre permet à l'entreprise de bénéficier de 5 participations à une ou plusieurs rencontres de son choix dans le programme proposé par la CCI Touraine.

Pour les entreprises de travail temporaire, seuls les salariés permanents, conformément à la définition précisée à l'article L.1251-54 du code du travail, pourront participer aux rencontres.

L'adhésion prend effet à la date de la signature du bulletin d'adhésion.

Son coût est de 190 euros HT par an par entreprise. « Le prix en euros TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services.

La CCI Touraine se réserve le droit de faire évoluer ses conditions. Ces conditions particulières de vente seront modifiées à chaque évolution des conditions de vente.

2.3 Durée de l'adhésion

L'adhésion prend effet à la date de signature du bulletin d'adhésion pour une durée d'un an renouvelable tacitement à chaque date anniversaire pour une durée équivalente.

La non utilisation par l'adhérent du service proposé, quelle qu'en soit la cause, ne peut entraîner aucune diminution ou report de cotisation, ni indemnité quelconque, à la charge de la CCI Touraine. et signé par le client pour faire débiter la prestation. Ce document comprend notamment la grille tarifaire, le prix, la durée.

2.4 - Résiliation anticipée

La CCI Touraine pourra mettre fin de manière anticipée à l'adhésion de l'entreprise si un des adhérents ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions particulières après mise en demeure restée vaine de les respecter.

L'accès aux Rencontres Performance® Touraine peut être suspendu à tout moment, sans préavis, en cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance.

En toute hypothèse, la résiliation anticipée ne donnera lieu à aucun remboursement par la CCI Touraine d'une quote-part de la cotisation payée ni à aucune indemnité.

Article 3 : Droits et obligations de la CCI Touraine

3.1 - Continuité du service

La CCI Touraine s'engage à mettre en œuvre tous les moyens destinés à fournir le programme proposé. Toutefois, la disponibilité des intervenants peut, à titre exceptionnel, amener la CCI Touraine à modifier les dates et les sujets. De même, des rencontres supplémentaires pourront être programmées en fonction de l'actualité, des attentes et des propositions des membres. La responsabilité de la CCI Touraine ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations au titre des présentes serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du client, ou à la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre événement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de la CCI Touraine.

3.2 - Les partenaires experts

Pour proposer un programme pertinent, la CCI Touraine peut faire appel à des partenaires experts.

Article 4 : Droits et obligations de l'adhérent

4.1 - Respect des présentes par l'adhérent

L'entreprise adhérente s'engage à respecter les présentes conditions.

4.2 - Droit à l'image

Dans le cadre des rencontres, la CCI Touraine pourra être amenée à réaliser des clichés des participants.

Dans ce cas de figure, une autorisation sera demandée à chaque participant avant la réalisation des clichés.

4.3 Démarche commerciale

Plus généralement, l'adhérent s'engage à ne pas faire de démarche commerciale abusive - ou jugée comme abusive par les autres participants - au cours des rencontres dédiées avant tout aux partages des connaissances et des expériences.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Certains contenus diffusés aux adhérents sont des œuvres protégées (supports de présentation, outils et méthodologies d'entreprises...). Tout usage autre que personnel est soumis à l'autorisation expresse préalable de la CCI Touraine et des producteurs de contenus concernés.

Sont donc exclus de l'autorisation d'utilisation, qu'elle soit faite à titre gratuit ou à titre onéreux, et sans que cette énumération soit limitative :

- toute reproduction de contenus sur support optique ou numérique
 - toute représentation sur écran destinée à des tiers
 - toute reproduction en nombre, par reprographie ou par quelque procédé que ce soit, des contenus.
- L'utilisation des contenus obtenus dans le cadre des Rencontres Performance® Touraine à des fins commerciales ou publicitaires ou de distribution est soumise à l'autorisation préalable de la CCI Touraine.

Article 6 : Marque

La marque « les rencontres performance » a fait l'objet d'un dépôt par la CCI du Loiret auprès de l'INPI le 25 janvier 2013, sous le numéro 13 3 979 979. Pour que la CCI Touraine puisse, à son tour utiliser la marque « les Rencontres Performance® Touraine », la CCI du Loiret lui a consenti une licence d'exploitation en cours d'enregistrement à l'INPI.

Article 7 : Conditions financières - Modalités de paiement

Les conditions financières sont fixées selon le barème en vigueur, en fonction des prestations proposées et du choix de la formule. Le prix peut être révisé.

Sauf conditions particulières, le paiement de l'adhésion est réglé :

- soit lors de l'envoi du bulletin d'adhésion/renouvellement à la date anniversaire de la signature du bulletin d'adhésion par chèque établi à l'ordre de la CCI Touraine et adressé à la CCI Touraine

- soit dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de la CCI Touraine et adressé à la CCI Touraine.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur (taux de refinancement semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur majoré de 10 points) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la CCI Touraine sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute action que la CCI Touraine serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En outre, conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € (quarante euros) sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La CCI Touraine se réserve le droit de demander au client un indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Article 8 : Incessibilité du bulletin d'adhésion / renouvellement

L'entreprise ne peut pas céder son adhésion à un tiers.

Des adhérents d'une autre entreprise ne peuvent pas profiter de l'offre si leur entreprise n'a pas adhéré aux Rencontres Performance® Touraine.

Article 9 : Modification des présentes

Les présentes conditions pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.

Par ailleurs, la CCI Touraine peut être amenée, y compris pendant la période initiale d'abonnement, à procéder à des modifications de prix ou de caractéristiques du service. Le client sera informé de toute modification des conditions contractuelles, assorti de l'information selon laquelle ladite modification sera considérée comme acceptée sans retour de sa part dans un délai de deux mois. Pendant ce même délai de 2 mois, le client peut résilier par écrit l'abonnement sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement.

Article 10 : Intégralité du contrat

Le formulaire d'adhésion et les présentes conditions de vente expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tout autre document, contrats ou échanges de lettres antérieures à la signature du formulaire d'adhésion et des présentes conditions de vente.

Article 11 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la relation client de la CCI Touraine, plus particulièrement pour permettre à la CCI Touraine de donner suite à vos adhésions. Les destinataires de ces données sont les services de la CCI Touraine en charge de la gestion de ces adhésions et les services en charge de la gestion de la relation clients.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des partenaires ou à des personnes contractuellement liées à la CCI Touraine, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

Le cas échéant, vous serez donc susceptibles de recevoir des offres de la CCI Touraine ou de ses partenaires pour des services et/ou produits analogues et en rapport avec votre activité.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les données informatiques le concernant.

Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :

- par e-mail adressé à cnil_referent@touraine.cci.fr
- par courrier postal adressé à la CCI Touraine - responsable informatique et liberté - 4 bis rue Jules FAVRE - BP 41028 - 37010 TOURS Cedex 1

Les prestataires intervenant sur le Site ou les bases de données pour le compte de la CCI Touraine peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Article 12 : Domiciliation

Pour l'exécution du bulletin d'adhésion / renouvellement, chacune des parties est domiciliée en son siège.

Article 13 : Litiges

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sur la prestation délivrée par la CCI Touraine ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions de vente sont régies par la Loi française. Tout litige relatif au présent contrat fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira les Tribunaux de Tours, nonobstant la pluralité de défendeurs.

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le

Signature